

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

641/2024

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Marche intergénérationnelle – Diverses rues

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^e et 8^e parties ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la demande du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, 21 boulevard du Maréchal Lyautey – 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY ;
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation afin de permettre le bon déroulement d'une marche intergénérationnelle, selon parcours en annexe, le lundi 30 septembre 2024 de 10h00 à 11h00 ;
Afin de préserver la sécurité publique ;

- ARRETE -

Article 1 : Le lundi 30 septembre 2024, de 10h00 à 11h00, le CCAS est autorisé à organiser une marche intergénérationnelle selon le parcours en annexe ;

Article 2 : La marche pourra causer une gêne temporaire de la circulation, Avenue Nelson Mandela, Faubourg Saint Roch, Rue du Prêche, Rue de la Barrière et Rue Normant. Pour la sécurité de tous, les organisateurs devront être équipés de gilets de signalisation ;

Article 3 : La signalisation est à la charge du demandeur et sous sa responsabilité ;

Article 4 : Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A Romorantin-Lanthenay, le 24 septembre 2024

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **25 SEP. 2024**

Date de mise en ligne sur le site internet : **26 SEPT 2024**

Par délégation du Maire,

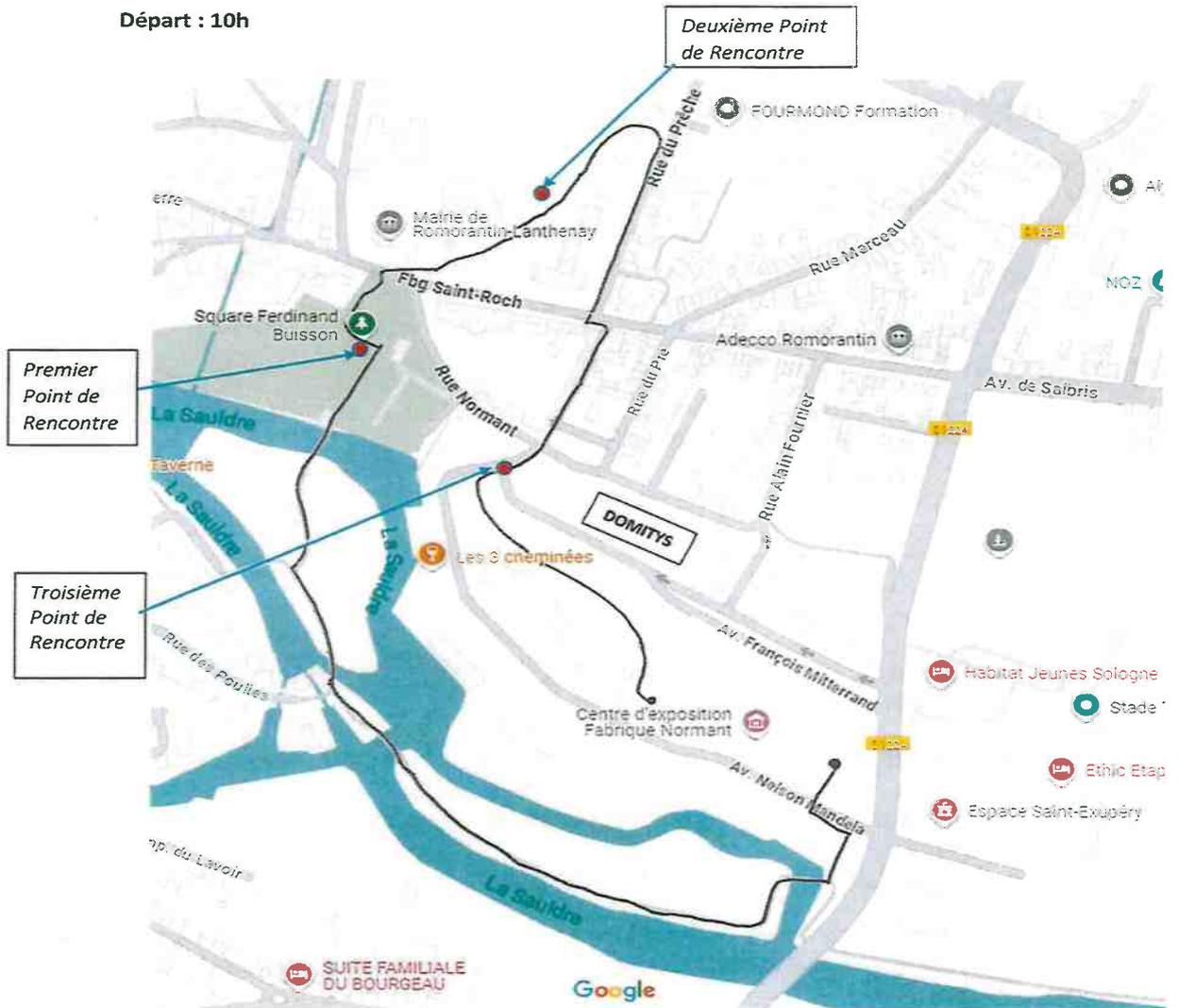


Marche intergénérationnelle du lundi 30 Septembre 2024 semaine bleue

➤ POINTS DE PRESENCE DE LA POLICE MUNICIPALE

Rassemblement : 9h45

Départ : 10h



➤ Légende

— Parcours

➔ ● Fléchage des Points de Rencontre